

### Les aides à la décision sur le Pays de Brest

Dénomination	Maître d'ouvrage	Cible	Critères	Taux	Plafond	Durée du dispositif	Plus d'information
Soutien au Conseil en Energie Partagé (CEP) - Brest Métropole	Communes de Brest Métropole	Patrimoine communal	Adhésion à Ener'gence	50%			Contacter Ener'gence 02 98 33 15 14
Soutien au Conseil en Energie Partagé (CEP) - PIC	Communes du Pays d'Iroise Communauté (PIC)	Patrimoine communal	Adhésion à Ener'gence, sur les 3 premières années	20%			
Soutien au Conseil en Energie Partagé (CEP) - CCPCAM	Communauté de Communes Presqu'île de Crozon Aulne Maritime (CCPCAM)	Patrimoine communal	Adhésion à Ener'gence, sur les 3 premières années	20%			

### Les aides à l'investissement sur le Pays de Brest

Dénomination	Maître d'ouvrage	Cible	Critères	Taux	Plafond	Durée du dispositif	Plus d'information
<b>Aides aux équipements municipaux</b> Axe services essentiels - Pays de Brest	Communes, EPCI, syndicats	Equipements scolaires Structures d'accueil de l'enfance et de la jeunesse (dépenses éligibles > 100 000€ si rénovation, > 250 000€ si création)	Réalisation d'un audit énergétique pour les projets de rénovation	10% création/extension 20% rénovation	100000 € création/extension 150 000€ rénovation	2017-2020	<a href="#">Contrat de partenariat du Pays de Brest</a> <a href="#">(Crédits Région - Europe)</a>
	Collectivités locales	Equipements sportifs (gymnase, piste d'athlétisme) (dépenses éligibles >300 000€ si rénovation, > 1 000 000€ si construction)		10% construction ou extension 20% réhabilitation	200 000 €		
	Communes < 2 500 hab.	Médiathèques, bibliothèques (dépenses éligibles >100 000€)		20% (projet avec au moins 80 % de travaux de réhabilitation, rénovation, reconstruction)	100 000 €		
	Communes de 2 500 à 5 000 hab.	Salles multifonctions et locaux associatifs					
	Communes ou EPCI	Maison de santé pluridisciplinaire		20% construction	100 000 €		
Accompagner les projets de production d'énergie locales et de sensibilisation à la maîtrise de la consommation énergétique - Pays de Brest	Collectivités locales, établissements publics, associations, SEM, GIP, SPL	Projets de création de filières bois énergie locales (chaufferies, ressource, matériel, approvisionnement...), de valorisation énergétique de la biomasse et des déchets (UVED, four incinération boues STEP...)		20% pour les dépenses matérielles 50% pour les dépenses immatérielles	50 000 €		
Rénovation thermique des bâtiments - PIC	Communes et les établissements en dépendant (CCAS, EPIC) du territoire du PIC	Opérations légères	Niveau CEE minimum	20%			Projet de territoire du PIC Olivier MOREAU Service Environnement 02 98 84 98 80 olivier.moreau@ccpi.fr
		Opérations lourdes (rénovation globale)	Réalisation d'une étude thermique en amont du projet Niveau RT existant minimum	20%	50 000 € 75 000 € si niveau RT existant - 40 %		
Soutien à la production d'énergie solaire (thermique et photovoltaïque) - PIC	Soutien à la production d'énergie solaire (thermique et photovoltaïque) - PIC		Intégration au bâti Efficacité énergétique	20%	25 000 €		

N'hésitez pas à solliciter votre conseiller Ener'gence pour tout complément d'information

02 98 33 15 14

## Dispositifs de soutien au développement des énergies renouvelables et de la maîtrise de l'énergie

Dénomination	Maître d'ouvrage	Cible	Critères	Taux	Plafond	Durée du dispositif	Plus d'information
Politique sportive Communauté de communes du Pays de Landerneau Daoulas (CCPLD)	Communes de la CCPLD	Equipements sportifs inscrits au schéma communautaire (construction)	Respect de la RT 2012	25 à 50%	300 000 €		
		Equipements sportifs inscrits au schéma communautaire (rénovation lourde)	Au moins 3 critères : * Chauffage/ventilation * Eclairage * Réfection/mises aux normes des sols * Mise aux normes accessibilité				
		Equipements sportifs inscrits au schéma communautaire (rénovation légère)	Au moins 2 critères : * Chauffage/ventilation * Eclairage * Réfection/mises aux normes des sols * Mise aux normes accessibilité				
		Salle omnisports (construction)	Respect de la RT 2012	15 à 30% (5 à 10% si 1 seule commune)	300 000 € (200 000 € si 1 seule commune)		
		Salle omnisports (rénovation lourde)	Au moins 3 critères : * Chauffage/ventilation * Eclairage * Réfection/mises aux normes des sols * Mise aux normes accessibilité				
		Salle omnisports (rénovation légère)	Au moins 2 critères : * Chauffage/ventilation * Eclairage * Réfection/mises aux normes des sols * Mise aux normes accessibilité	15 à 30%	300 000 € (200 000 € si 1 seule commune)		
		Vestiaires de sports de grands terrains (construction)	Respect de la RT 2012	15 à 30% (5 à 10% si 1 seule commune)	100 000 € (50 000 € si 1 seule commune)		
		Vestiaires de sports de grands terrains (rénovation lourde)	Au moins 3 critères : * Chauffage/ventilation * Eclairage * Réfection/mises aux normes des sols * Mise aux normes accessibilité				
Vestiaires de sports de grands terrains (rénovation légère)	Au moins 2 critères : * Chauffage/ventilation * Eclairage * Réfection/mises aux normes des sols * Mise aux normes accessibilité						

### Les aides à la décision contrat de Plan Etat-Ademe-Région

Dénomination	Maître d'ouvrage	Critères	Taux *	Plafond	Durée du dispositif	Plus d'information
<b>Audit énergétique d'un bâtiment existant</b> Analyse approfondie d'un bâtiment avec proposition d'un programme d'actions et évaluation des solutions envisagées		* Qualification RGE études : OPQIBI 19.05 * Adhésion à un service de suivi de la maîtrise des énergies (CEP,...)	50% si dossier retenu	30 000 €		
<b>Etude d'accompagnement de projet</b> (étude de faisabilité, étude d'optimisation, simulation thermique dynamique ...)	* Collectivité * Tertiaire public * Tertiaire privé	* OPQIBI 12.24 et OPQIBI 13.26 ou 13.27 (qualifications souhaitées) OU * ICERT BENR F/ C de la performance énergétique de l'enveloppe OU * ICERT BENR Etudes Exé, suivi de travaux de la performance énergétique de l'enveloppe et ICERT BENR F/C de la performance énergétique des lots techniques OU * ICERT BENR Etudes Exé, suivi de travaux de la performance énergétique des lots techniques	50%	50 000 €		
<b>Etude de faisabilité solaire thermique.</b> Dans le cadre de l'AAP Solaire Thermique. Uniquement si l'investissement est réalisé. (cf. AAP Solaire Thermique)	Tous les maîtres d'ouvrage endehors des particuliers	* OPQIBI 20.14 * ICERT BENR F/C de la performance énergétique des lots techniques mention solaire thermique * ICERT BENR Etudes Exé, suivi de travaux de la performance énergétique des lots techniques mention solaire thermique	50%			
<b>Etude de faisabilité géothermie</b> Etude de faisabilité pour la mise en place d'une PAC sur nappe ou champ de sondes Etude de faisabilité plus large intégrant d'autres sources de production de chaleur (biomasse...)	Tous les maîtres d'ouvrage endehors des particuliers	* OPQIBI 20.13 * ICERT BENR F/C de la performance énergétique des lots techniques mention géothermie * ICERT BENR Etudes Exé, suivi de travaux de la performance énergétique des lots techniques mention géothermie	50%	50 000 €		
<b>Diagnostic éclairage public</b> (hors cartographie)	Collectivités locales compétentes	* Pas de qualification RGE	50%	12 à 15 € par pt lumineux		

\* les aides ADEME ne sont pas garanties

### Fonds chaleur renouvelable

Dénomination	Maître d'ouvrage	Critères	Taux	Plafond	Durée du dispositif	Plus d'information
Appel à projet Solaire thermique	Tout maître d'ouvrage public et privé à l'exclusion des particuliers	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Surface minimale des capteurs &gt; 25m<sup>2</sup> utiles</li> <li>* Production d'énergie solaire utile annuelle au niveau du ballon &gt; 350 kWh/m<sup>2</sup></li> <li>* Evaluation précise des besoins en eau chaude</li> <li>o mesures obligatoire sur l'existant</li> <li>o ratio SOCOL pour le neuf</li> <li>* Schéma d'installation pris parmi 6 proposés</li> <li>* suivi des performances obligatoire</li> <li>* capteurs certifiés</li> </ul>	*25 à 1000 m <sup>2</sup> de capteurs: 650€/tep * au-delà de 100m <sup>2</sup> : suivant analyse économique du projet		2017	<a href="http://www.ademe-bretagne.fr">Ademe Bretagne</a> <a href="tel:0299858700">02 99 85 87 00</a>
Réseau de chaleur ou extension		<ul style="list-style-type: none"> <li>* &gt; 200 m pour les extensions</li> <li>* Densité thermique &gt;1,5 MWh / ml / an (sauf exceptions)</li> <li>* &gt; 50 %, par énergie renouvelable et/ou énergie de récupération</li> <li>* Valorisation &gt; 25 tep / an d'énergie renouvelable ou de récupération pour extensions</li> </ul>		suivant diamètre nominal		<a href="#">Fonds chaleur Ademe</a>
Biogaz		<ul style="list-style-type: none"> <li>* &gt; 100 tep / an en sortie de chaudière</li> <li>* Cogénération (eau chaude + chauffage), ou</li> <li>* Injection dans le réseau de gaz naturel, ou</li> <li>* Valorisation intégrale du biogaz pour de la production d'eau chaude ou de vapeur</li> </ul>				
Géothermie PAC sur eau de nappe ou eau de mer		<ul style="list-style-type: none"> <li>* Audit préalable obligatoire, construction neuve Cep &lt; 50 kWh/m<sup>2</sup></li> <li>* exceptions pac absorption</li> <li>* Production minimum &gt; 6 tep EnR / an</li> <li>* COP ≥ 4,0 pour les PAC « électriques » en mode chauffage</li> <li>* Pacte électrique breton : avis des SDE pour s'assurer que le projet ne va pas générer un renforcement ultérieur du réseau de distribution</li> <li>* Mise en place d'un monitoring de recueil et suivi des données</li> <li>* COP ≥ 1,55 pour les PAC « gaz » en mode chauffage</li> </ul>	Selon l'analyse économique du projet	2 400 €/tep produite		
Géothermie PAC sur champ de sondes verticales		<ul style="list-style-type: none"> <li>* Audit préalable obligatoire, construction neuve Cep &lt; 50 kWh/m<sup>2</sup></li> <li>* Production minimum &gt; 2 tep EnR/an</li> <li>* COP ≥ 3,7 pour les PAC « électriques » en mode chauffage</li> <li>* Mise en place d'un monitoring de recueil et suivi des données</li> <li>* COP ≥ 1,43 pour les PAC « gaz » en mode chauffage</li> <li>* Pacte électrique breton : avis des SDE pour s'assurer que le projet ne va pas générer un renforcement ultérieur du réseau de distribution</li> </ul>		8 300 €/tep produite		

### Le Plan bois énergie (bois déchiqueté uniquement)

Dénomination	Maître d'ouvrage	Critères	Taux	Plafond	Durée du dispositif	Plus d'information
Etude de faisabilité	Collectivités, tertiaire, bâtiments agricoles	* Pré-diagnostic énergie préalable obligatoire * Adhésion à un service de suivi de la maîtrise des énergies * < 120 kWh EP / m <sup>2</sup> / an pour le chauffage et l'eau chaude * OPQIBI 20.08 ou OPQIBI 20.12 * ICERT BENR F/C de la performance énergétique des lots techniques mention biomasse * ICERT BENR Etudes Exé, suivi de travaux de la performance énergétique des lots techniques mention biomasse * ICERT BENR Etudes d'AMO Biomasse	70%		2015 - 2020	Aile 02 99 54 63 23
AMO projet de chaufferie biomasse		* OPQIBI 20.12 * ICERT BENR Etudes d'AMO Biomasse	40%			
Chaufferie avec production < 100 Tep	Collectivités (maître d'ouvrage public)	* > 25% de bois forestier ou bocager issu d'une exploitation durable pour les projets	2200 €/tep			
	Logements sociaux	* Temps de fonctionnement à plein régime de la chaudière : 1500 h minimum * Respect de la classe 5 de la norme NF EN 303-5	3 300 €/tep			
	Maîtrise d'ouvrage privée en secteur concurrentiel, y compris agricole	* Compteur énergétique de la production thermique	1 100 €/tep			
Chaufferie avec production > 100 Tep	Collectivités (maître d'ouvrage public)	* > 50% de bois forestier ou bocager issu d'une exploitation durable pour les projets * Temps de fonctionnement à plein régime de la chaudière : 1500 h minimum * Taux de poussières dans les fumées < 50 mg/Nm <sup>3</sup> à 11% O <sub>2</sub> * Compteur énergétique de la production thermique	* 100 à 250 tep : 1 900 €/tep * 251-500 tep : 1 360 €/tep			
Réseau de chaleur < 100 Tep		* Densité d'un réseau de chaleur > 1 MWh/ml	50%			
Réseau de chaleur > 100 Tep		* Densité d'un réseau de chaleur > 1,5 MWh/ml	70% avec plafond selon le diamètre			

tep : tonne équivalent pétrole (1 tep = 11 630 kWh)

#### Remarques :

- \* Une pré-étude de faisabilité sera exigée pour aider à définir le périmètre du projet et en valider la pertinence technico-économique. Elle sera proposée **gratuitement** par AILE ou Ener'gence.
- \* Les critères définies ci-dessus sont des critères d'éligibilité. La décision de l'aide est soumise à l'examen par le comité technique du Plan Bois Energie Bretagne.
- \* AILE peut accompagner les maîtres d'ouvrages dans le suivi des projets en fonctionnement.